

Paris,
le jeudi 28 mars 2013

Émetteur : DDARH/Formations – Stéphane Marchewka : Téléphone : 01.45.38.82.79 -Télécopie : 01.45.38.81.99

Objet : Examens nationaux de Techniciens Juin 2013 - Complément à la lettre d'information du 1 février 2013 « Recensement des candidats Gestionnaire Maîtrise des Risques »

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe qu'à la suite d'une décision des caisses nationales de ne pas rénover le dispositif interbranche Gestionnaire Maîtrise des Risques, il ne sera plus possible de délivrer d'attestations nationales de réussite à partir de 2014 puisque cette attestation était délivrée sur la base de la réussite à l'examen GMR Tronc Commun et GMR Spécifiques.

Cependant, pour les stagiaires qui ont suivi au cours du second semestre 2012 les modules du Tronc commun et ont présenté l'examen en décembre 2012, il leur sera possible de poursuivre leur parcours sur GMR Spécifiques et de présenter l'examen en juin 2013 afin d'obtenir la certification institutionnelle.

De surcroît, afin de ne pas pénaliser les candidats, une session de rattrapage sur les 2 sessions d'examen de juin et de décembre 2013 est prévue.

Il a donc été décidé d'organiser :

Pour la session de juin 2013

- une session de rattrapage à l'examen GMR Tronc commun. Cette session sera la dernière possibilité d'obtenir l'examen GMR Tronc Commun
- une session d'examen pour GMR Spécificités (Maladie/ Recouvrement).

Pour la session de décembre 2013

- une session de rattrapage à l'examen GMR Spécificités (Maladie/ Recouvrement). Cette session sera la dernière possibilité d'obtenir l'examen GMR spécificités pour prétendre à la certification institutionnelle.

La phase de recensement des candidats, se déroulera **jusqu'au mercredi 17 avril 2013 inclus**.

Vous trouverez ci-joint, un nouveau calendrier du déroulement des épreuves des Examens de Techniciens de juin 2013, intégrant les examens GMR.

Chaque Crfp a été informé de la mise en place exceptionnelle de ces épreuves en juin et décembre 2013.

Nous remercions tous les centres d'examens de réunir toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des épreuves.



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,
l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Calendrier du déroulement des épreuves

